

**AXE 5 - ALLOCATION DE COMPENSATION DES CONTRAINTES ET DES HANDICAPS LIES A
L'ULTRA PERIPHERIE – FONCTIONNEMENT**

Objectif 5.1 : Soutien au fret

Subvention globale	Conseil régional
---------------------------	-------------------------

Montant de la maquette	120,3 M€ dont 60,15 M€ de FEDER (montant total de l'axe 5)
-------------------------------	--

Guichet	ARDE (Agence régionale de développement économique)
Service instructeur	Direction de la stratégie et des interventions économiques du Conseil régional
Services consultés	ARDE, Services de l'Etat

Bénéficiaires potentiels	PME-PMI,
---------------------------------	----------

Domaines d'intervention	Financement du coût du transport
--------------------------------	----------------------------------

Actions éligibles	Coûts d'acheminement hors taxes occasionnés par les déplacements de marchandises et de matériels, de la plate-forme d'embarquement européenne à destination, en provenance et /ou destination de la Guadeloupe (y compris frais inter - îles)
--------------------------	--

Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes obligatoires dans certains secteurs d'activités - Respect des critères d'éligibilité des régimes d'aides - Respect des lignes directrices des aides à finalité régionale - Le maître d'ouvrage ne peut démarrer ses travaux que s'il a présenté une demande à cet effet et si le service instructeur lui a confirmé par écrit que, « <i>sous réserve de vérifications plus détaillées, le projet remplit en principe les conditions d'admissibilité fixées</i> » - Pour un même type de transport, les aides sont calculées sur la base du moyen de transport le plus économique et de la voie la plus directe entre le lieu de départ et le lieu de destination - Seuls sont éligibles les flux de marchandises qui rentrent ou qui sont issus d'un cycle de production - Les dépenses prises en compte dans le cadre de l'allocation de compensation sont exclues de l'assiette éligible des aides directes relevant de l'axe 1 du PO FEDER <p><i>Critères d'éco-conditionnalité :</i> S'agissant d'investissements dans l'immatériel, aucun critère d'éco-conditionnalité ne sera appliqué.</p>
--	---

Cofinancement	
<i>Taux maximum d'aides publiques</i>	Fixé dans le respect des lignes directrices sur les aides à finalité régionale.
<i>Taux moyen d'intervention UE</i>	50%

Assiette éligible	
Cas général	Coût total du transport HT

Régimes d'aides mobilisés	Régime d'aide au fret - commun aux DOM (en cours d'approbation par la commission)
----------------------------------	---

Liaisons avec les autres fonds	La formation des salariés dans les entreprises sera financée par le FSE.
---------------------------------------	--

Indicateurs				
	Intitulé de l'indicateur	Définition	Valeur de référence	Valeur cible (2013-2015)
Indicateurs d'impact	Variation de la valeur ajoutée par entreprise	Mesure de la croissance des entreprises bénéficiaires (soldes intermédiaires de gestion)	Indicateur non suivi dans le DOCUP 2000-2006	Entre + 2 et + 5 %